

Flash info Régional

Focus sur le FIDESS

CONTACTS :

Nord Actif

Lucie Remoué

03 20 74 72 86

l.remoue@nordactif.org

www.nordactif.org

Pas de Calais Actif

Benoit Bara

03 21 42 68 44

benoit.bara@pasdecalaisactif.org

www.pasdecalaisactif.com

Son objectif :

Le FIDESS (Fonds d'Investissement pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire) promeut et soutient la création d'entreprises nouvelles, créatrices d'emplois, dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Qui peut bénéficier du FIDESS :

- 1/ Toutes les entreprises, et plus particulièrement les entreprises sociales ou solidaires, souhaitant contribuer à la création d'une nouvelle entreprise sociale ou solidaire dans la région Nord Pas de Calais, en confiant à un porteur de projet une "étude-action" dans cet objectif.
- 2/ Tous porteurs de projet souhaitant réaliser une étude-action pour créer une nouvelle entreprise sociale et solidaire, en étant accompagné par une structure existante.

La nouvelle entreprise doit permettre la création a minima de 5 ETP à 3 ans.

Le principe :

Le porteur de projet est recruté par l'entreprise porteuse pour la durée de l'étude (de 6 à 9 mois). Le cas échéant, cette personne pourra créer et devenir le dirigeant de la nouvelle entreprise.

Le FIDESS finance par une subvention à la structure porteuse une partie du coût de cette étude-action préalable à la création de l'activité (plafonnée à 70% du coût total, et 30 K€ maximum). Ce coût s'entend comme la rémunération du porteur de projet, complétée par les frais annexes (déplacements, bureautique etc.). Pendant la durée de l'étude-action, le porteur de projet doit être hébergé par la structure porteuse et appuyé par le dirigeant de cette dernière.

La procédure :

- La structure porteuse et le porteur de projet contactent Nord Actif ou Pas de Calais Actif pour une présentation de leur projet.